

Séance du 8 novembre 2011

L'An deux mil onze, le huit novembre, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, en date du 28 octobre 2011, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur René MATHONIERE.

PRESENTS : Mrs MATHONIERE René, ALLOY Jean-Claude, CARTE Jacques, CELLIER David, CONFESSON Bruno, DAFFIX Xavier, LAJOIE Patrick, LEHOURS Jean-Michel, MARTIN Bernard, Mmes BALICHARD Valérie, CHEVALLIER Marie-France, DEMANGE Monique, DENIS Annie, JUMINET Evelyne, MAILLARD Claudette, NICOLAS Sylviane, Melle GIRAUDET Laurette.

ABSENTS : Néant.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Point sur les travaux

↳ **Rue Marx Dormoy** : les travaux sont terminés pour ce qui concerne l'éclairage public par contre il y a quelques retards concernant France télécom.

↳ **Rue Pasteur** : une estimation concernant l'assainissement, la réfection complète et mise en sens unique pour l'ensemble de la rue est parvenue en mairie, elle se monte à 145000€ TTC. Le calendrier des travaux est à voir selon le budget prévu.

↳ **Route de Moulins** : L'avancement des travaux sera lié au projet Village étape qui permet d'obtenir des aides supplémentaires. Dossier en cours.

↳ **Cimetière Jardin du souvenir** : Un devis concernant la construction d'un columbarium (8 cases) et d'un jardin du souvenir est arrivé en mairie pour la somme de 11000€ TTC. Une délégation se rendra sur place afin de confirmer l'emplacement exact.

VILLAGE ETAPE

Bernard Martin fait le point sur la réunion de lancement du dossier de candidature du 20/10/2011. Assistaient à cette réunion M. Kieffer (pour la S/Préfecture), M. Montagne (DREAL), M. Merveaux (DDT), Mme Coiffard et Giedelman (Fédération Village Etape), M. Philippe (Com Com Tourisme), M. Mathonière (Maire), M. Martin et M. Confesson (Commission Village Etape).

La réunion a eu lieu en 2 temps : visite de la Maison du Tourisme et du bourg puis réunion de travail pour préparer le dossier.

B. Martin (Président de la commission Village Etape) a également rencontré Mme Preney (Présidente de l'UCAM) pour la mettre au courant de l'avancée du dossier et pour qu'elle puisse informer les adhérents de la candidature et des réunions à venir (probablement début décembre. Bruno Confesson rappelle qu'une inscription budgétaire sera nécessaire en 2012 pour faire face aux obligations de la candidature.

APPROBATION DE LA MODIFICATION STATUTAIRE

DU SDE03 du 16/06/2011

ADHESION DE 2 COMMUNAUTES DE COMMUNES AU SDE03 :

BOCAGE BOURBONNAIS – PAYS SAINT POURCINOIS

ADHESION DES VILLES : MONTLUCON, MOULINS, VICHY

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune de MONTMARAULT au SDE03, syndicat départemental mixte à la carte regroupant 317 communes de l'Allier et 12 communautés de communes.

Une nouvelle modification de ses statuts est engagée par le SDE03, afin d'intégrer l'évolution juridique et jurisprudentielle, notamment sur la définition de certaines de ses compétences ou activités complémentaires :

Compétences nouvelles : production de « chaleur bois », porteur d'études ou schémas relatifs au développement des énergies nouvelles, à la rationalisation de la consommation d'énergie, à sa maîtrise et à la mise en œuvre et au suivi de travaux d'économie d'énergie.

Activités complémentaires aux compétences : coordonnateur de groupements de commande, maître d'ouvrage unique par convention, exécutant et négociateur pour l'obtention de certificats relatifs à l'énergie,

Périmètre des commissions locales : extrapolé des contours géographiques des EPCI à fiscalité propre fixé pour le département.

Rubrique budget et comptabilité : mise à jour terminologique de la taxe locale, ajout dans les financements du SDE03 des remboursements de dépenses, des fonds de concours, des produits de ventes de certificats liés aux activités du syndicat.

Je vous propose de prendre connaissance en détail de ces statuts, adoptés par le comité syndical du SDE03 le 16 juin 2011 et déposés en Préfecture le 28 juin 2011, de vous prononcer sur cette évolution statutaire,

Je vous propose ensuite d'approuver l'adhésion de 2 nouvelles communautés de communes : Bocage Bourbonnais (délibération du 12/09/2011), et Pays Saint-Pourçinois (délibération du 30/03/2011).

Et enfin, pour atteindre la « départementalisation » de l'autorité organisatrice de la concession de distribution d'électricité dans l'Allier, prévue par la loi du 7-12-2006 en son article 33, modifiant l'article L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Je vous propose d'approuver l'adhésion éventuelle des villes de Montluçon, Moulins et Vichy qui résultera d'une volonté expressément exprimée par délibération concordante de leur conseil municipal et du comité syndical du SDE03.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

- **Adopte** la modification des statuts du SDE03 approuvé par son comité syndical le 16/06/2011,
- **Autorise** l'adhésion des 2 communautés de communes de Bocage Bourbonnais (délibération du 12/09/2011) et Pays-Saint-Pourçinois (délibération du 30 mars 2011),
- **Autorise** l'adhésion des Villes de Montluçon, Moulins et Vichy.

APPROBATION DU TRANSFERT AU SDE03 **DU CONTRAT D'ACHAT D'ELECTRICITE** **POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune de MONTMARAULT au SDE03, syndicat départemental mixte à la carte regroupant 317 communes de l'Allier et 12 communautés de communes, notamment pour la compétence Eclairage Public.

Le SDE propose à la commune de MONTMARAULT d'assurer la gestion du contrat d'achat d'électricité pour l'Eclairage Public. Il rappelle la hausse constatée de 25% du coût de ces contrats sur les trois dernières années liée aux tarifs spécifiques fixés par les autorités nationales.

Ce transfert de contrat parachèvera le transfert de la compétence Eclairage Public qui comprend déjà la réalisation de travaux neufs, l'entretien et la responsabilité d'exploitation et de maintien en conformité. L'achat par le SDE03 sera de nature à faciliter la mise en service des installations, à permettre un contrôle par la comparaison des factures et des données sur les installations : vérification des puissances et consommations par armoire électrique, rapport à la commune / communauté de communes sur l'évolution des consommations et les anomalies constatées.

S'agissant d'un simple transfert de contrat, l'achat s'effectuera sur la base du tarif historique et le SDE03 répercutera sous forme de cotisation le montant des achats de l'année précédente, offrant ainsi une prévisibilité budgétaire totale de la dépense à ses adhérents.

Il est enfin rappelé l'ordre de grandeur du coût des consommations pour une lampe »classique » de 20 à 30 euros par an.

Le SDE03 a déjà pris des contacts avec le fournisseur mais entreprendra progressivement cette activité avec les premières communes / communautés de communes volontaires.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** le transfert du contrat d'achat d'électricité pour l'éclairage public au SDE03

OPTION DE COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES **TRANSFEREES AU SDE03**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE03, syndicat départemental mixte à la carte regroupant 317 communes de l'Allier et 12 communautés de communes. Dans le cadre de la modification des statuts en cours et pour intégrer l'évolution de certaines de ses compétences, le SDE propose aux communes d'opter pour des compétences supplémentaires :

Compétence optionnelle nouvelle : **réalisation d'études ou schémas relatifs au développement des énergies nouvelles à la rationalisation de la consommation d'énergie, à sa maîtrise et à la mise en œuvre et au suivi de travaux d'économie d'énergie.**

Cette adhésion permettra au syndicat de représenter les communes dans les instances régionales et départementales, et de participer à la définition de schémas directeurs ou plan climat dont la réalisation est fixée par la loi. Elle n'entraîne pas de cotisation pour sa mise en œuvre.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

Opte pour les compétences optionnelles supplémentaires suivantes :

- Réalisation d'études ou schémas relatifs au développement des énergies nouvelles à la rationalisation de la consommation d'énergie, à sa maîtrise et à la mise en œuvre et au suivi de travaux d'économie d'énergie.

ASSAINISSEMENT

B. Martin rappelle que ce dossier est en train d'évoluer après un blocage d'environ un an.

- le juge des tutelles a rendu sa décision concernant le propriétaire ce qui permet d'acheter le terrain.

- l'arpentage est en cours avec pose des bornes le 17 novembre 2011. L'achat d'une parcelle de environ 4000 m2 est nécessaire.

- après estimation des domaines, une première proposition d'achat a été faite par l'intermédiaire de Me Henry, notaire à Montmarault. Elle se situe à hauteur de 1,33€ du m2, le Conseil Municipal donne pouvoir à M. Le Maire pour mener les discussions à partir de cette base.

- Bernard Martin a rencontré le fermier sur le terrain afin de l'informer de l'entreprise et d'évoquer l'indemnité. Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. Le Maire pour en définir le montant.

- le dossier de demande de subvention a été déposé auprès du BDQE et de l'Agence de l'Eau. Une réponse est attendue au cours du 1^{er} trimestre 2012.

- Budget assainissement

Présentation en non valeur

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les produits que le comptable n'a pu recouvrés.

Après, en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les sommes suivantes en non valeur :

Année 2007 : 81.20€

Année 2009 : 42.02€

Année 2010 : 919.86€

Soit un total : 1 043.08€ qui sera mandaté à l'article 654.

OPHLM ALLIER HABITAT

➔ Mise en place d'une contre-garantie d'emprunt pour le logement social

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2252-1 et suivants,
Vu le code de la construction et de l'habitation,
Vu le rapport de Monsieur le Maire,*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les éléments suivants.

Considérant que : *l'OPH Allier Habitat, Office Public de l'Habitat rattaché au Conseil Général, présente une situation financière qui s'est dégradée de 2006 à 2009 et qui a nécessité l'engagement d'une procédure de redressement devant la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) ;*

Considérant que : *sur les 147 millions d'encours des emprunts contractés par l'Office, le Conseil Général est actuellement garant de 53 millions d'euros, le reste de l'encours étant garanti par 119 Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunales dans le cadre de 353 contrats de garantie d'emprunts.*

Considérant que : *la Commune a apporté sa garantie à ces prêts pour un montant total de 1 447 177.23 euros ;*

Considérant que : *pour restructurer la dette de l'Office, la Caisse des Dépôts et des Consignations a proposé lors de la procédure de redressement « CGLLS » que le Conseil Général apporte sa garantie unique à l'ensemble des contrats de prêts garantis par les communes et Intercommunalités ;*

Considérant que : *pour faciliter le réaménagement, le compactage des prêts et d'obtenir de meilleures conditions, le Conseil Général a accepté d'apporter sa garantie de 1^{er} rang, sous réserve que les communes conservent une responsabilité ;*

Considérant que : *les Communes, actuellement garantes de l'Office, conservent cette responsabilité en contre garantissant le Conseil Général au prorata de leurs garanties antérieures ;*

Considérant que : *la quotité contre-garantie par la commune ne doit pas aggraver les risques financiers qui pèsent sur cette dernière et ne doivent pas être plus importants que la quotité des emprunts garantis actuellement, ce qui est le cas dans le montage proposé.*

DECIDE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal décide :

- D'accorder la contre-garantie d'emprunt de la garantie du Conseil général de l'Allier en cas de défaillance de l'Office public départemental de l'habitat « Allier Habitat » à l'exécution des conditions financières qui lui incombent en application des contrats de prêts ci-dessous :

- 1) prêt n° 54 destiné à la construction des pavillons « Chantoiseau » (année 1991) et « La Petite Goutte » (année 1993),

- Montant du prêt : 25 443 722.49 €

- Durée totale du prêt : 22 ans

- Périodicité des échéances : trimestrielle

- Index : Livret A

- Marge : 1.20

- contre-garantie de la Commune accordée à hauteur de 3.00%, soit 762 711.26€

- 2) prêt n° 58 destiné à la construction des 5 pavillons « La Petite Goutte » (année 2007).

- Montant du prêt : 16 332 742.34€

- Durée totale du prêt : 42 ans

- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Index : Livret A
- Marge : 0.82%
- contre-garantie de la Commune accordée à hauteur de 1.58%, soit 258 056.83€

- De s'engager en conséquence au strict paiement de 1 020 768.09 euros de mise en œuvre de la garantie consentie par le Conseil général de l'Allier au profit de l'Office Public de l'Habitat « Allier Habitat », si celui-ci est défaillant dans le paiement des annuités d'emprunt.
- De s'engager, dans la limite du montant ci-dessus énoncé, à verser au Conseil général uniquement les annuités réglées par le Conseil général et qu'en cas de remboursements partiels effectués par l'emprunteur, à valoir sur le montant des prêts consentis par la CDC, ces remboursements s'imputeraient à due concurrence sur le montant ci-dessus contre-garanti par la Commune de MONTMARAULT.
- Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de contre-garantie souscrite avec le Conseil général de l'Allier.

→ Vente d'un pavillon vacant

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'OPHLM Allier Habitat envisage de vendre un pavillon locatif social vacant situé au 12 allée Chantoiseau à Montmarault et que par conséquent le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce projet d'aliénation ainsi que sur le maintien ou non de sa garantie à l'organisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- EMET un avis favorable à l'aliénation de ce pavillon,
- MAINTIENT sa garantie aux emprunts contractés pour l'opération en question.

PROJET LOTISSEMENT PRES DE LA GARE II

Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire présente le dossier d'aménagement du lotissement PRES DE LA GARE II préparé par la Société BGN. Le devis relatif à l'établissement du dossier d'urbanisme et foncier pour la réalisation d'un lotissement de 13 lots s'élève à 7720.00€ HT soit 9233.12€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le projet ainsi que le devis de la Société BGN pour un montant de 7720.00€HT.

Acquisition des terrains

Après négociation avec le propriétaire M. Chapelier, M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'ils se sont mis d'accord sur le prix d'achat du terrain du futur lotissement Prés de la Gare II pour un montant de 76 000€ pour 17 190 m² (indemnités du fermier comprises).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- donne son accord,
- demande à M. Le Maire de réaliser l'opération,
- autorise Monsieur le Maire à signer la vente et toutes les pièces s'y rapportant par devant Maître HENRY, Notaire à MONTMARAULT.

CONVENTION DE FOURRIERE ANIMALE AVEC LA S.P.A.

La convention de fourrière signée entre la Commune de Montmarault et la SPA doit être renouvelée. Malgré la forte augmentation demandée pour reconduire cette convention (de 998 € actuellement à 1628 € pour 2012). Le Conseil Municipal donne son accord car il n'envisage pas d'autre solution et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

LIGNE A GRANDE VITESSE

Le conseil général demande aux conseils municipaux de se prononcer sur la ligne à grande vitesse dans le cadre du débat public. Après discussion le conseil municipal se prononce pour la LGV dans son option de tracé Ouest-Sud.

ANIMATIONS CULTURELLES 2012

V Balichard adjointe à la culture présente à l'assemblée une proposition de devis concernant la programmation de spectacles à l'ECC pour l'année 2012.

Le devis est élaboré par Eldora Productions dont les représentants sont Jean Pierre et Guillaume Chauvet. La municipalité a déjà travaillé avec cette société lors de l'organisation d'Eldoraville en 2011.

Pour un ensemble de 5 spectacles répartis au cours de l'année, suivant des dates choisies en concertation avec Les membres de la commission culture animation, Montmarault animations et les disponibilités des différents artistes, le devis est d'un montant de 20 180€.

Ce devis comprend aussi un forfait prestations communications (affichage, création d'une page face book, radio, presse...).

Le CM donne son accord pour un travail en coopération avec cette société.

RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés)

Mme Balichard explique que le RASED de notre secteur se voit amputer de $\frac{3}{4}$ de poste de maître E (intervention pédagogique) soit l'équivalent de 3 jours par semaine sur le secteur. Les enfants ne seront donc plus pris en charge, l'intervention du maître E faute de moyens restera sur les écoles de Montmarault. Vient s'ajouter, l'absence de recrutement d'un maître G (troubles comportementaux) poste déjà manquant l'année dernière et toujours pas comblé à ce jour.

Le CM demande à l'Etat de prendre les mesures nécessaires afin de palier aux absences de maîtres et que les élèves ayant besoin d'une intervention spécialisée, dans toutes les écoles puissent bénéficier de l'aide d'un maître E et d'un maître G.

PERSONNEL

↳ Recrutement d'un Agent Technique de 2^{ème} classe.

La commission du personnel propose la création d'un poste d'Adjoint technique Territorial de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2011. Monsieur Luc BOISSON, employé sous contrat d'accompagnement à l'emploi depuis le 1^{er} novembre 2010 correspond au profil du poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE les propositions de la commission,
- DEMANDE à Monsieur le Maire de prendre l'arrêté qui s'impose pour le recrutement de Monsieur Luc BOISSON, comme Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe, stagiaire à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2011.

↳ Demande de prise en charge d'une formation.

Monsieur CONFESSON présente la demande de Madame Laure THOMAS-HUARD qui sollicite de la part de la collectivité une prise en charge de ses frais de formation BNSSA (diplôme de Maître Nageur) et de ses frais de déplacement, qui se répartissent comme suit :

- formation : 700.00€
- frais de déplacement : 1264.08€
- frais de péage : 210.00€

Considérant que Madame Laure THOMAS-HUARD, Educateur Territorial des APS, est employée à temps non complet (14h30) auprès de la commune de Montmarault,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE de participer à la prise en charge des frais de formation au prorata de la durée hebdomadaire effectuée auprès de la commune, soit $700.00€ \times 14.5/35h = 290.00€$.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal fixe le tableau des effectifs comme suit :

GRADE	AGENT	CATEGORIE	Nombre de Poste	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE
Attaché	GUILLOT Annie	A	1	35h
Educateur des APS de 2 ^{ème} classe	THOMAS-HUARD Laure	B	1	14h30
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	BOLGIANI Nathalie	C	2	35h
	REY Patrick MOREAU Emmanuelle		1	31h30
Agent de Maîtrise Principal	Perrin luc	C	1	35h
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	ERICK Alain	C	1	35h
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Raynaud Pascal	C	1	35h
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe Création au 1/11/2011	DAFFIX Jean DESTERNE Bruno LASSAUZET Carmen MARTIN Pierre ZYDORCYCK Christophe HERVIER Jean-Bernard BOISSON Luc	C	7	35h
	BOUGARET Alain BEAULATON Sylvain BONHAMMOUR Danièle PINET Jacqueline		1 1 1 1	30h00 17h30 22h 8h
Adjoint du Patrimoine de 2 ^{ème} classe	PERRIN Catherine	C	1	12h
	TOTAL		20	

QUESTIONS DIVERSES

CNFPT : VOEU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RENONCER A L'AMPUTATION DE 10% DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX

L'assemblée délibérante de la Commune de MONTMARAULT, réunie le 8 novembre 2011, demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Calendrier budget 2012

M. Martin présente le calendrier pour la préparation du budget 2012. Les dates suivantes sont retenues :

- remontée des besoins jusqu'au **31 décembre 2011**
- commission des finances avec tri des besoins et orientations budgétaires : **Mardi 7 février 2012 à 18h**
- conseil municipal : **Mardi 28 février 2012 à 20h**
- commission des finances avec préparation des BP 2012 : **Mardi 13 mars 2012 à 18h**
- conseil municipal : **Mardi 27 mars 2012 à 20h**

Vœux du conseil

Ils auront lieu le vendredi 13 janvier 2012 à l'ECC.

Archives des associations

Certaines associations demandent la possibilité de déposer leurs archives en mairie. Un espace sera mis à leur disposition.

Plan communal de sauvegarde

Une réunion aura lieu le jeudi 21 novembre à 20h en mairie

↳ V Balichard signale à l'assemblée qu'au cours du conseil d'école vendredi 4 novembre, les effectifs du groupe scolaire sont en baisse alarmante pour le maintien de toutes les classes l'année prochaine.

- La maternelle compte 48 élèves pour 3 classes et l'élémentaire 96 élèves pour 6 classes.
- Un article dans la montagne demande aux parents qui vont inscrire leurs enfants pour la rentrée 2012 de se faire connaître rapidement afin de prévoir les effectifs.

- 4 nouvelles institutrices sont arrivées au groupe scolaire parmi lesquelles une nouvelle directrice à la maternelle.

- L'ensemble des personnels est motivé et cette année, en partenariat avec l'amicale laïque et le centre de loisirs, un spectacle de Noël aura lieu, le 16 décembre exactement avec l'organisation d'un marché de Noël dont les invendus seront donnés à la maison de retraite.

Cette année après discussion, seulement 2 sapins de Noël seront posés aux écoles.

CA du collège

Pour information, durant sa participation au CA du collège, Mme Balichard donne le résultat du brevet qui est au dessus de la moyenne départementale 84.2% pour 82.2%.

A la rentrée, on compte 43 élèves de 6^{ème} (2 classes), 25 élèves de 5^{ème} (1 classe), 40 élèves de 4^{ème} (2 classes) et 37 élèves de 3^{ème} (2 classes). Soit 145 élèves.

8 élèves bénéficient du FLE.

AG Amicale laïque

Suite à l'AG on peut constater que peu de parents sont présents et on peut souligner un manque d'investissement des parents qui ne participent qu'à la fête de fin d'année au mois de juin.

Grâce à l'amicale, la plupart des enfants est partie en voyage scolaire ou visite pédagogique.

Seuls les CP/CE 1 sont restés sur Montmarault mais ils seront prioritaires cette année.

Outre sa participation aux écoles, l'amicale laïque a participé aux chars fleuris, au téléthon et au cinéma.

Concernant le cinéma, la fréquentation augmente légèrement. 18 séances sur l'année.

Quelques problèmes de son ont été signalés par les participants aux séances, cela devrait évoluer si l'UDAAR passe au cinéma numérique.

De plus, compte tenu de la subvention versée, il sera demandé une possibilité pour que Montmarault ne se retrouve pas en fin de circuit.

↳ **Laurette Giraudet**

Indique que les paniers pour les personnes n'ayant pas pu venir au repas du CCAS sont en cours de préparation

Les « étrennes » de fin d'année pour le personnel restent à faire.

↳ **Monique Demange**

Informe que le fossé rue M Robin près de chez JF Diat est plein d'eau qui se déverse sur la chaussée.

Demande si l'usine de palette va fermer ? Mr le maire répond qu'il n'en est pas question pour l'instant.

Présente les manifestations qui auront lieu pour le Téléthon : dès le vendredi soir et jusqu'au samedi après-midi.

↳ **Xavier Daffix**

Signale que le bruit de certaines voitures passant trop vite sur le dos d'âne dérange les riverains, en particulier la nuit.

Demande si des entreprises ont été contactées pour lutter contre la prolifération des pigeons ? Mr le maire répond que c'est en cours.

↳ **David Cellier**

Présente le nouveau bureau de Danse Attitude suite à la démission de la présidente.

Président : D Cellier

Vice Président : J Gérard

Secrétaire : S Turret

Secrétaire adjointe : B Sommeiller

Trésorière : N Friederich

Il demande si un local serait disponible afin de stocker les costumes et du matériel.

↳ **Claudette Maillard**

Signale qu'un fil arraché traîne vers le sens interdit boulevard Carnot.

↳ **Bruno Confesson**

Fait le point sur le logement situé de la république : les locataires sont venus débarrasser le logement de certains meubles mais il reste beaucoup de choses sans aucune valeur.

La commune est convoquée au tribunal de grande instance le mercredi 9 novembre à 8h30 afin de clore l'affaire. Mr Lajoie et Mme Balichard se rendront sur place.

Demande où en est la maison de santé compte tenu de certains points à éclaircir avec les occupants concernant le loyer et l'entretien des extérieurs avec la comcom.

Mr le maire informe qu'une réunion aura lieu prochainement à ce sujet.

↳ **Jacques Carte**

Informe que l'ECMM tient son AG le samedi 26 novembre à 17h30 au relais de l'amitié.

Cette association demande par le biais d'un courrier si Montmarault souhaite participer à la classique JP Dubuisson 2012 qui se tiendra le week end du 12 et 13 mai.

Après en avoir discuter le cm ne souhaite pas donner suite.

Signale que le district de foot demande la halle des sports afin d'organiser des tournois footsal.

Le cm n'est pas contre si les associations Montmaraultaises ne sont pas lésées.

Mr le maire n'est pas contre mais demande qu'une somme soit demandée afin de prendre en compte l'utilisation des fluides à la halle des sports.

NOM-PRENOM	SIGNATURES	NOM-PRENOM	SIGNATURES
MATHONIERE René		DAFFIX Xavier	
MARTIN Bernard		DEMANGE Monique	
GIRAUDET Laurette		DENIS Annie	
CARTE Jacques		JUMINET Evelyne	
BALICHARD Valérie		Lajoie Patrick	
CONFESSON Bruno		LEHOURS Jean-Michel	
ALLOY Jean-Claude		MAILLARD Claudette	
CELLIER David		NICOLAS Sylviane	
CHEVALLIER Marie-France			